

# Combat Laïque-76

Bulletin du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime - N°59 Décembre 2015

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

[76.creal@laposte.net](mailto:76.creal@laposte.net)

*J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent - Charb -*

## Liberté et Laïcité contre la barbarie ! (P.3)



## « La vieille barbarie humaine... » (P.4)

### Agenda

Le CRÉAL vous invite à participer à ces différents rendez-vous :

5 décembre : Paris 11<sup>ème</sup> - Rassemblement salle JAPY, 2 rue Japy à l'initiative de la FNLP

6 décembre : Paris 18<sup>ème</sup> - Rassemblement au pied de la statue du Chevalier de la Barre à l'initiative du Collectif laïque dont l'ADLPF est membre

10 décembre : Séminaire « La laïcité, principe indispensable d'une société démocratique ? » à l'IDS à Canteleu

16 janvier : Assemblée Générale à Malaunay

Plus de détails sur le site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

## L'automne, saison des prix de la laïcité

À l'automne et depuis une dizaine d'années, ne fleurissent pas seulement les colchiques, mais également des Prix laïques, décernés par des organismes affichant leur idéal laïque ou par une association de défense de la laïcité ou encore, et pour la première fois, par l'Observatoire national de la Laïcité, instance officielle de la République française dont nous attendons pour le 9 décembre le nom du lauréat.

Ainsi ont déjà été remis le « Prix de l'initiative laïque passée/présente » (voir page 6), le « Prix national de la laïcité » (voir page 7) et le « Prix international » (voir page 15). □

### Rectificatif

L'article intitulé « *Vêtement, religion, philosophes et laïcité* », écrit par un membre de l'équipe de rédaction et paru dans notre précédent bulletin (Combat Laïque n° 58), a été attribué par erreur à Fadéla M'Rabet, laquelle est cependant bien l'auteur de la citation en bas de la page 5

## Le mirage de l'abolition

***Selon un rapport publié le 25 août par Amnesty International sous le titre «Tuer au nom de la justice : la peine de mort en Arabie saoudite», depuis vingt ans, plus de 2200 personnes ont été exécutées dans l'Émirat. Pour près de la moitié ce sont des étrangers (ouvriers soudanais, domestiques indonésienne...).***

Cette monarchie est l'un des pays qui prononce le plus la sentence capitale<sup>1</sup> applicable y compris aux mineurs et aux handicapés mentaux. Les modes d'exécutions, selon les délits retenus, peuvent être la décapitation au sabre, la lapidation en cas d'adultère, la fusillade, suivies éventuellement de crucifixion. Les jugements sont rendus par les religieux wahabites qui ne s'embarrassent pas d'un Code pénal mais laissent libre cours à leur appréciation. Comme le note le rapport d'Amnesty : «*La définition des crimes et les sanctions sont vagues et largement sujettes à interprétation. En outre, le système confère aux juges le pouvoir discrétionnaire de fixer les peines, ce qui donne lieu à de grands écarts, voire à des jugements arbitraires.*»

Amnesty international précise que «*Pour certains crimes passibles de "tazir" (sanctions discrétionnaires), les seuls soupçons suffisent pour qu'un juge prononce la peine de mort fondée sur la gravité du crime ou le caractère de l'accusé.* » Dans ces conditions pourquoi s'embarrasser de procédures assurant du droit à un procès équitable ? «*Les accusés sont couramment privés du droit de consulter un avocat, ou déclarés coupables sur la base d'aveux obtenus sous la torture ou d'autres mauvais traitements.*» Rares sont ceux qui peuvent espérer "bénéficier" de la procédure consistant à obtenir le pardon (souvent moyennant finance) de la famille lésée.

La France, il y a encore peu de temps, exprimait sa désapprobation à chaque exécution par un communiqué du Quai d'Orsay. L'ambassadeur à Riyad était alors convoqué par les autorités saoudiennes qui confirmaient leur confiance en la justice divine. On pouvait bien évidemment voir là un rituel macabre.

Depuis, la méthode a changé au profit d'une démarche plus confidentielle justifiée par le fait que les Saoudiens ont au moins le « mérite » de rendre publique chacune de leurs exécutions contrairement à des pays comme la Chine qui les pratiquent discrètement et de ce fait ne sont pas l'objet de communications diplomatiques. Argumentaire qui conduit à ne plus publier de communiqués officiels... qui par ailleurs ne facilitent pas les relations politico-économiques !

**Alliée de la monarchie, la France ne dénonce plus ces exécutions capitales mais poursuit ses interventions discrètes pour obtenir des grâces assure-t-on au Quai d'Orsay.** □

1) Palmarès des 5 pays qui ont exécuté le plus de condamnés en 2014 (selon des chiffres d'Amnesty international) Chine : plus de 1000 ; Iran : plus de 289 ; Arabie Saoudite : plus de 90 (plus de 102 de janvier à juin 2015) ; Irak : plus de 61 ; USA : 35

Combat Laïque-76, bulletin édité par le Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CRÉAL-76), association loi de 1901 Président : J.-Michel SAHUT 434 quai Hilaire Tertre 76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE

**CRÉAL-76**

[imf.sahut@wanadoo.fr](mailto:imf.sahut@wanadoo.fr) ☎ 02.35.37.48.60

Courriel : [76.creal@laposte.net](mailto:76.creal@laposte.net)  
l'éditeur

site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) Imprimerie spéciale de

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Roger VANHÉE [76.creal@laposte.net](mailto:76.creal@laposte.net)

Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents.

*Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal mais par ceux qui les regardent sans rien faire*  
Albert EINSTEIN

**Édito**

**Liberté et Laïcité contre la barbarie !**

Des illuminés religieux ordonnent la mort ; des fanatiques exécutent. Sortir de cette évidence serait commencer à justifier l'injustifiable. Ces assassins qui tuent « ... des centaines d'idolâtres dans une fête de perversité... »<sup>1</sup> détestent la liberté et la démocratie, détestent l'égalité et la laïcité, détestent la fraternité inter culturelle et la joie de vivre.

En janvier ils s'en sont pris à ce qui construit la liberté, ce 13 novembre ils veulent nous contraindre à en abandonner l'exercice. En janvier ils ont ciblé des victimes emblématiques, ce 13 novembre ils ont perpétré un massacre de masse prenant leurs victimes au hasard. L'objectif étant de nous faire glisser sur la pente du repli sur soi pour exacerber les haines et ainsi diviser la population sur des critères communautaires et religieux conduisant à une confrontation raciste et identitaire.

Le terme grec "laos" qui a donné "laïcité" désigne l'unité d'une population considérée comme un tout indivisible. Eh bien nous avons davantage besoin d'unité de la population avec plus de démocratie, plus de libertés, plus d'égalité et plus de laïcité que d'une unité nationale sur fond de bellicisme. Cette dernière conduit à faire accepter le sacrifice de nos libertés pour prix d'une sécurité illusoire. Mais, précisément, l'objectif de Daech, quand il commande de telles opérations terrifiantes, est de déstabiliser la démocratie.

La surenchère entre les différentes obédiences religieuses intégristes en particulier sunnites et chiites, le rôle joué par des pétromonarchies théocratiques du Golfe et l'État turc ont permis le développement de leurs exactions dans de nombreuses régions du monde où ils font des milliers de victimes. Ces groupes islamistes se nourrissent bien sûr des frustrations dues aux politiques agressives menées depuis trop longtemps au Proche Orient ainsi que de l'absence de solution viable et juste pour le peuple palestinien.

Nous ne résisterons pas à la barbarie aveugle en acceptant des restrictions liberticides que l'état d'urgence est venu légaliser dans une étrange union sacrée. Nous saurons en faire fi chaque fois que nous le jugerons juste et conforme aux idées que nous défendons.

**Répondons plutôt en réaffirmant que la laïcité est indissociable du mouvement social, en renforçant les solidarités, en multipliant les occasions de rencontres populaires, en accueillant dignement ceux et celles qui fuient les guerres et les territoires soumis aux lois religieuses despotiques.**

<sup>1</sup> Communiqué de revendication de Daech « sur l'attaque bénie de Paris contre la France croisée »

JM SAHUT, Président du CRÉAL-76

**SOMMAIRE du n°59 – Décembre 2015**

Le mirage de l'abolition L'automne, saison des prix de la Laïcité	2	Oligarchie contre démocratie	10
Édito : Liberté et Laïcité contre la barbarie !	3	Les Bouillons et son association de défense	11
La chronique du mécréant : La vieille barbarie humaine	4	La famille chrétienne - Japon	12
Arts visuels - Note de lecture	5	Cazeneuve à Strasbourg : communiqué du CRÉAL	13
Mots croisée - Plus qu'un symbole - Prix de la laïcité	6	Le département roule pour le privé - Une bonne âme – Site du CRÉAL	14
Concours de crèches - Et les rois-mages en détention ? - Prix national de la laïcité	7	Prix international de la Laïcité - Le meilleur des Hommes est-il croyant ?	15
Le pastis de Nice - Du fanatisme	8	La chronique de Rahan : Dinsaure vole...	16
Enseignement public, fonds privés et ségrégation sociale	9		

Dominique

## La chronique du mécréant

DELAHAYE

### « La vieille barbarie humaine... »

Paris, l'horreur. Une horreur à laquelle sont confrontés les habitants du Liban, de la Palestine, du Mali, de tant d'autres endroits du monde, si souvent qu'elle ne soulève plus la même immense et légitime vague de tristesse, d'indignation et de solidarité internationales.

Paris, l'horreur. Le massacre des innocents. Où et quand en est-t-il autrement quand on parle de guerre ? Les bombes qui tombent au Moyen-Orient, en Ukraine ou ailleurs

choisissent-elles leurs victimes ?

Paris l'horreur. Un tel aveuglement, un tel acharnement criminel contre la jeunesse qu'il trace d'autres frontières à la folie religieuse. Pour être un « croisé », il n'est pas besoin de blasphémer, de dessiner des caricatures d'Allah, ou de monter la pièce « GolgotaPicnic », il suffit d'aimer la vie.

Paris, l'horreur. Au-delà de la peine, l'impression qu'avec les discours martiaux, l'état d'urgence, les frappes aériennes, les contrôles aux frontières, une implacable machine se met en marche. Et c'est peut-être là, la vraie victoire des terroristes.

«Pray for Paris» ou comment chercher la solution là où se trouve le problème. Messages œcuméniques des responsables religieux, et même des stars du showbiz, messes solennelles, prières et cérémonies dans les mosquées et synagogues, ont été généreusement médiatisées. Présentées comme un sursaut d'humanité et de solidarité. La soumission aveugle à une croyance, le renoncement à notre histoire humaine, à la primauté de notre intelligence comme planche de salut !

Ils ont crié « Allah Akbar » avant de tuer et de mourir. « Dieu est grand ». Comme d'autres ont crié « Dieu le veut ! » ou « Gott mit uns » à d'autres époques. Il n'est bien sûr pas question d'en tirer la conclusion que dans tous les croyants un terroriste sommeille. Il est question d'essayer de dialoguer avec tous ceux et celles qui ont abandonné leur libre arbitre à un hypothétique au-delà, qui vivent dans l'inquiétude du jugement, qui ont définitivement accepté de relativiser leur bonheur terrestre dans l'espérance d'une félicité infinie et céleste. De les alerter. Ils ne peuvent pas ainsi nier ce qui fait de nous des femmes et des hommes, sans prendre un risque évident. Si l'on admet une fois pour toute la primauté du divin, quand la stabilité du monde se fragilise, quand les problèmes semblent si compliqués à résoudre et les montagnes si lourdes à soulever, la tentation est grande de se réfugier dans le mystère de la foi, au mépris de la vie des hommes, à commencer, ou à finir, par la sienne. Quand la démocratie montre des signes de fatigue, ravagée par la rapacité financière, les inégalités monstrueuses, la corruption et la violence, l'extrémisme religieux prospère, comme un virus malin s'impose dans un corps éreinté.

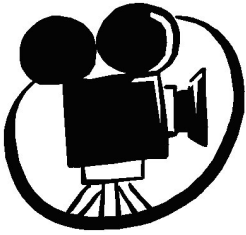
*« La vieille barbarie humaine a l'habitude  
De s'absoudre, et de croire, hélas que ce qu'on veut  
Prêtre ou juge, on a droit de le faire, et qu'on peut  
Ôter sa conscience en mettant une robe.  
Elle prend l'équité céleste, elle y dérobe  
Ce qui la gêne, y met ce qui lui plaît ; biffant  
Tout ce qu'on doit au faible, à la femme, à l'enfant,  
Elle change le chiffre, elle change la somme,  
Et du droit selon Dieu fait la loi selon l'homme.  
De là les hommes-dieux, de là les rois-soleils ;  
De là sur les pavés tant de ruisseaux vermeils »*

La maladie ne date pas d'hier, et V. Hugo, dans ce texte admirable en faisait déjà un diagnostic précis. Ce texte est extrait de « L'art d'être grand-père », ce que n'auront jamais la chance de devenir les jeunes, fauchés vendredi dernier par des fous de Dieu. □

*Si l'on m'affirmait preuve en main, que Dieu n'existe pas, j'en prendrais parti. Si Victor Hugo n'existait plus, le monde où se meut la beauté qui m'enivre deviendrait tout noir.*

Jules RENARD

## Arts visuels



« *Quand j'ai proposé mon film aux télés, on m'a répondu « Tu veux qu'ils posent une bombe ici ? ». C'est Daniel Leconte qui parle.*

Ce film, « *L'Humour à mort* » débute par le 11 janvier 2015 : « *Je ne voulais pas commencer par le drame, mais par la résistance du 11 janvier, et traiter tout le reste en miroir* », explique Daniel Leconte qui tente, dans ce long métrage d'expliquer les raisons des attentats, en effectuant un va-et-vient entre ces événements et ceux qui les ont précédés depuis 2006. Il assemble des images prises sur le moment et d'autres tournées au cours de l'année. « *J'avais envie de faire un film hommage. C'était très important de montrer la perte, car ces caricaturistes, c'est un patrimoine* ». Il espère ainsi faire aimer les victimes de l'attaque du 7 janvier à ceux qui « *rétrospectivement, n'avaient pas eu l'occasion de les aimer pour ce qu'elles faisaient, d'avoir l'opportunité de les apprécier en les retrouvant dans un film* ». (citations : 20 minutes.fr)

### Synopsis

Le 7 janvier 2015, l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo est victime d'une attaque terroriste qui coûte la vie à douze personnes dont les plus grands dessinateurs de presse français, Cabu, Wolinski, Charb, Tignous et Honoré. Le lendemain, une policière est tuée dans la rue. Le 9 janvier, une nouvelle attaque vise des juifs de France. Quatre otages sont assassinés. Ce film est un hommage à toutes ces victimes.

Le film sortira sur grand écran le 16 décembre prochain. Daniel Leconte avait réalisé le film relatant le procès des caricatures fait au journal Charlie Hebdo « *C'est dur d'être aimé par des cons* », sorti en 2008. □

### Expo « *Impertinence, satires et caricatures* ».



L'ÉSPÉ (2 rue du Tronquet à Mont Saint Aignan) accueille jusqu'au 18 décembre cette expo qui accompagne la journée d'étude destinée aux enseignants.

Cette expo est visible, en semaine, dans l'espace original appelé « *La Passerelle* » situé à l'étage du bâtiment d'enseignement (accès par le hall d'accueil).

Vous apprécierez l'humour impertinent de **Jacques Landais**, notre dessinateur, et son travail de graphiste et d'aquarelliste. Vous pourrez vous procurer son album "Prophètes

**blues" qu'il vient d'éditionner et aura le plaisir de vous signer, dédicacer, lors de l'assemblée générale du CRÉAL samedi 16 janvier 2016 à Malaunay .**

Au même endroit, l'expo conçue par Guillaume Doisy (Caricadoc), « *Le dessin de presse face à la censure de 1830 à nos jours* » retrace les manifestations de la censure, ses représentations dans la presse - notamment la célèbre **Anastasie**, sorte de concierge à l'ouïe fine et munie d'énormes ciseaux - et les faits marquants qui ont jalonné cette période. □

### La houri



À la mosquée, ce vendredi, la pèroraison de l'imam a fait beaucoup d'effet sur les fidèles : Écoutez bien, croyants : celui qui se tient toute la nuit en prière, Allah lui envoie à l'aube une belle houri du paradis dont la tête est au levant et les pieds au couchant ! Allah Akbar !

Tandis que l'orateur descend du minbar (chaire de la mosquée), le voisin de Nasr Eddin lui chuchote à l'oreille :

Je me sens soudain tout embrasé d'amour divin. Je rentre vite chez moi pour prier jusqu'à l'aube.

Eh bien moi, répond le Hodja, je m'en vais de ce pas me coucher.

Comment ! Tu n'as pas entendu notre imam ? Une houri ! La tête au levant, les pieds au couchant !

Eh oui, justement ! Moi, je ne tiens pas à errer toute ma vie entre les deux à la recherche du seul endroit qui soit vraiment céleste.

**Le Hodja**, personnage légendaire très probablement originaire d'Anatolie, en Turquie, aurait vécu au XIII<sup>e</sup> siècle. Ses aventures sont connues en Asie mineure, en Asie centrale, jusqu'à la Mongolie, ainsi que dans certaines parties de l'Europe (Ukraine et Balkans) et rédigées dans les différentes langues parlées dans ces pays. **Nasr Eddin**, au surnom qui signifie « Gloire de la Religion » et auquel s'ajoute le titre de « Hodja » qui veut dire à peu près « le Maître », est tour à tour instituteur, muezzin, juge, prédicateur ambulancier. Il est souvent simple paysan, sot ou rusé, préoccupé par son lopin, les caprices de son âne et les fantaisies de sa femme. Il feint de craindre les puissants, conquérants ou religieux, auxquels il s'adresse avec malice. Avec une logique parfois déroutante, mais aussi avec bon sens, il agit avant tout pour son propre compte.

Pour retrouver toutes les historiettes publiées à ce jour, lisez les « *Sublimes paroles et idioties de Nasr Eddin Hodja* », recueillies et présentées par Jean-Louis Maunoury. 640 pages, éditions Libretto, 2002 - 14,80 € □

# MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	P	U	R	G	A	T	O	I	R	E
2	S		E	O	L	E		T	E	N
3	A	C	C	R	U		O	T	A	N
4	L	O	U		N	I	D		G	E
5	M	U	L	T	I	M	E	D	I	A
6	O	R		H	E	I	L		R	G
7	D	N	S	A		T	E	L		O
8	I	N	T	I	M	A	T	I	O	N
9	E	N	O		E	N	T	E	T	E
10	R	E	P	O	R	T	E	R	A	S

grille n° 41

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

grille n° 42

## Plus qu'un symbole !

Des réfugiés afghans fuyant les talibans sont arrivés à Munich. Le maire, ne voulant pas les mettre dans des logements au prix du marché les a placés dans l'ancien camp de concentration nazi de Dachau. Il n'y voit aucun problème. ☐

source : Charlie-hebdo du 14 octobre 2015

## Prix de l'initiative laïque passée/présente

Dans le cadre des Rendez-vous de l'Histoire de Blois de ce mois d'octobre, le « Prix de l'initiative laïque passée/présente » 2015, organisé par la MGEN, la MAIF, et la CASDEN a été remis à Véronique Rieu, pour son ouvrage *L'anticléricalisme féministe sous la III<sup>ème</sup> République (1875-1914)*, publié aux éditions L'Harmattan.

Ce prix met à l'honneur un livre qui retrace la pensée des grandes figures féministes anticléricales du début de l'III<sup>ème</sup> République, figures que l'histoire officielle a plongées dans l'oubli au détriment de la compréhension de la construction de la République.

Cette période avait fait naître beaucoup d'espoir chez les femmes luttant pour la reconnaissance de leurs droits en tant que citoyennes.

**Combattre le cléricalisme était alors un enjeu majeur quand la religion prônait et légitimait l'infériorité de la femme par rapport à l'homme.** ☐

## HORIZONTALEMENT

1. N'approuvait pas la doctrine de célibat des prêtres.
2. Souvent propos de circonstance.
3. Peut avoir affaire avec le précédent.
4. Le fis avant de m'en servir ; sigle martial.
5. Annonce une image ; à bouts de sang ; de sinistre mémoire.
6. Bande ; déteignit à rebours.
7. Usât ; calife à Küfa.
8. Franc ; on est loin de l'estaminet mais on est in England !
9. Épelé quand c'est bien fini ; à cheval ou de lance ; piquante avec de l'or.
10. Comme les atmosphères de nos villes .

## VERTICALEMENT

- A. Venue de Pétra peut-être.
- B. Modèle de sagesse ; craint le calcul.
- C. Déclin ; comme le précédent mais en plus brutal.
- D. Rendez-vous macabre ; un des frères Miliband ; sur la plaque ici.
- E. Qui pourtant peut être blanc ; imprévu.
- F. Ce ne sont pas des crocodiles mais c'est caïman la même chose.
- G. Voyelles impies.
- H. Qui met la pression.
- I. Pronom ; gêne évidemment l'écoute. .
- J. De ce fait privées d'une partie de ses moyens.

## Concours de crèches

**L'an dernier le Maire d'Ermont (Val d'Oise) avait organisé un "concours de crèches ».**

Il récidive cette année. Ainsi peut-on lire dans le Bulletin municipal n°181 d'Octobre 2015 sous la signature du « Service municipal des Relations Publiques » : « En attendant Noël, la Municipalité propose aux enfants de participer à son concours de crèches. En carton, en bois ou en papier, l'essentiel est d'être créatif. Pour participer, il suffit de s'inscrire au plus tard mardi 1<sup>er</sup> décembre en mairie ou à l'aide du bulletin disponible sur Ermont.fr. Les crèches seront visibles du samedi 5 décembre 2015 au Dimanche 3 janvier en l'église Saint-Flaive. A l'issue de ce concours, six récompenses seront décernées ».

**Doutons qu'au nombre de ces prix, il puisse y avoir celui de la laïcité puisqu'à Ermont on passe de la séparation des Églises et de l'État à la symbiose Mairie-Église ! □**

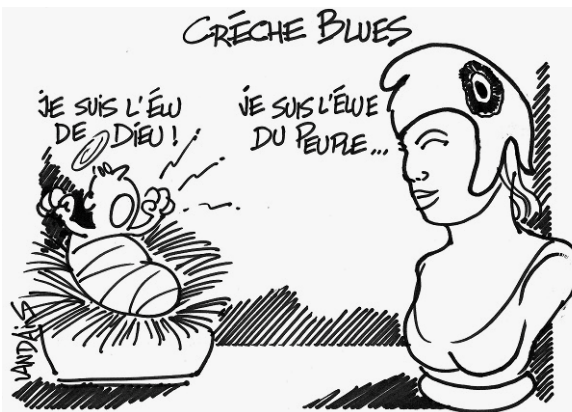
## Et les rois mages en centre de rétention ?

**A l'approche de Noël, nous devons nous attendre à ce que les élus de droite et d'extrême droite relancent leur croisade de reconquête du domaine public.**

Rien de plus efficace qu'une innocente crèche de la Nativité. En 2014 le Conseil général de Vendée, la Mairie de Melun, la Mairie de Béziers avaient ouvert le bal. Des citoyens, souvent sous la bannière de la FNLP (fédération nationale de la libre pensée) mais aussi de la Ligue des Droits de l'Homme, avaient porté ces affaires devant le tribunal administratif.

En Vendée, le Tribunal administratif reconnaissant le caractère religieux de la crèche avait exigé son retrait du Conseil général de Vendée en application de la loi de 1905 tandis que les instances administratives statuant pour Melun et à Béziers, considéraient la crèche comme un simple élément de décoration sans signification religieuse, compatible donc avec la loi de 1905.

Le pataquès s'embrouille quand suite aux appels de la FNLP pour Melun, du Conseil général pour la Vendée, les Cours administratives d'appel de Paris et de Nantes annulent les décisions : la crèche autorisée à Melun ne l'était plus, celle interdite en Vendée devenait licite.



Et voilà que dans cette confusion l'Observatoire national de la laïcité publie le 13 octobre un « guide » qui nous apprend qu'une crèche ne constituant qu'une « simple exposition culturelle et traditionnelle », peut donc être installée dans des locaux de services publics... alors

**que la Cour Administrative d'Appel de Paris avait affirmé le contraire cinq jours plus tôt ! □**

## Prix national de la laïcité

**Ce 26 octobre « Prix national » du Comité Laïcité République a été remis, à Samuel Mayol, directeur de l'IUT de Saint-Denis, « pour son action en faveur de la neutralité dans l'enseignement supérieur face à la montée d'incidents communautaristes ».**

Depuis une dizaine d'années cet IUT est l'objet de dérives dues aux pressions communautaires (détournement de salles en lieux de culte, demande de report de dates d'examens, contestations d'enseignement obligatoire comme le sport, refus d'interrogations par certain-e-s examinateurs-rices lors des examens, port d'insignes religieux pendant les cours, etc. etc. mais également détournements de fonds publics pour services non effectués par les enseignants) dérives auxquelles le nouveau directeur entendait mettre fin, soutenu dans sa démarche par les recommandations de deux inspections générales de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche (IGAENR) effectuées en 2015.

En l'espace de 8 mois, Samuel Mayol a été victime de deux agressions physiques, et destinataire de 32 lettres ou messages de menaces de mort. De toute évidence, ces intimidations répétées avaient pour objectif d'apeurer le directeur et de le contraindre à la démission.

Alors qu'une nouvelle inspection générale devant porter « sur la mise en œuvre des recommandations du premier rapport de l'IGAENR » et « sur l'impact des mesures prises par l'IUT et l'université », en vue de gérer la crise interne de cette institution, deux semaines après avoir reçu le Prix de la Laïcité en présence du Premier Ministre et de la Maire de Paris, Samuel Mayol était suspendu, ce 12 novembre, de ses fonctions de direction et d'enseignement par le président de l'Université de Saint-Denis pour une durée renouvelable de quatre mois, avec interdiction de se rendre à l'IUT durant trente jours, également renouvelables.

**C'était le 12 novembre, la veille du 13... Affaire à suivre... □**

---

**La laïcité signifie que dans la société, nous sommes définis par notre citoyenneté, et en aucun cas par notre religion.**

**ABD AL MALIK**

# Le pastis de Nice

Nous connaissons déjà Gil Florini, curé à Nice, organisateur de bénédictions d'animaux, de motos, de cartables ou de téléphones portables. Mais rien n'arrête l'activisme multiforme du curé entreprenant qui possède un espace de 400 mètres carrés dédié à la vente du pastis qu'il a créé, tout comme il a créé le whisky *Don Egidio*, le vin épicé *Hypocras* ou l'*Azur Cola 06*. L'homme se produit aussi sur scène où il reprend 'Besame mucho'. Il est non moins artiste et habile, avec la complicité du maire, Christian Estrosi, pour le siphonage des finances publiques. Pour son projet d'espace associatif et artistique sous l'église Saint Pierre d'Arène en centre ville, il a fallu qu'il obtienne la désaffectation et le déclassement de son sous-sol de 1400 mètres carrés ! A l'automne 2012, la mairie a voulu accorder une subvention de 1,5 millions € à l'association diocésaine de Nice qui porte le projet, mais s'est heurtée à la Loi de 1905 qui interdit de subventionner une association *culturelle*. Qu'à cela ne tienne, aussitôt fut constituée une association *culturelle*, le «centre *culturel* et diaconie de Saint Pierre d'Arène » dont le trésorier n'est autre que le 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Philippe Pradal. Ô miracle ! les subventions pleuvent fin 2012 : 1,5 millions de la mairie, 300 000€ du Conseil Général auxquels l'Évêché ajoute 500 000€. Un restaurant est créé dans l'espace avec des menus à 11€, au grand mécontentement des cafetiers et restaurateurs qui pétitionnent, « *ils ont des bénévoles, ne paient pas de loyer* ». Effectivement, la mairie a signé un bail de 18 ans avec mise à disposition gratuite des locaux ! Alléluia ! □

source : Mediapart, Ellen Salvi, 10.10.2015



## Du fanatisme

Ce 4 novembre, le CRÉAL-76 et l'Espé de l'académie de Rouen organisaient en partenariat une Journée d'étude « *La laïcité en gestation à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle* » autour du film de Dominique Dattola « *Les 3 vies du Chevalier* » qui évoque le procès, la condamnation et l'exécution du Chevalier de La Barre pour blasphème. La découverte à son domicile d'un exemplaire du Dictionnaire philosophique de Voltaire fut un élément décisif qui devait le conduire à la mort. Il semble que cet ouvrage soit toujours d'actualité. En voici un extrait.

### « On entend

aujourd'hui par fanatisme une folie religieuse, sombre et cruelle. C'est une maladie de l'esprit qui se gagne comme la petite vérole. Les livres la communiquent beaucoup moins que les assemblées et les discours. On s'échauffe rarement en lisant : car alors on peut avoir le sens rassis. Mais quand un homme ardent et d'une imagination forte parle à des imaginations faibles, ses yeux sont en feu, et ce feu se communique ; ses tons, ses gestes, ébranlent tous les nerfs des auditeurs. Il crie : « *Dieu vous regarde, sacrifiez ce qui n'est qu'humain ; combattez les combats du Seigneur !* » et on va combattre.

Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère.

Celui qui a des extases, des visions, qui prend des songes pour des réalités, et ses imaginations pour des prophéties, est un fanatique novice qui donne de grandes espérances ; il pourra bientôt tuer pour l'amour de Dieu. [...]



Il n'est d'autre remède à cette maladie épidémique que l'esprit philosophique qui, répandu de proche en proche, adoucit enfin les mœurs des hommes, et qui prévient les accès du mal ; car dès que ce mal fait des progrès, il faut fuir et attendre que l'air soit purifié. Les lois et la religion ne suffisent pas contre la peste des âmes ; la religion, loin d'être pour elles un aliment salutaire, se tourne en poison dans les cerveaux infectés. [...]

Les lois sont encore très impuissantes contre ces accès de rage : c'est comme si vous lisiez un arrêt du Conseil à un frénétique. Ces gens-là sont persuadés que l'esprit saint qui les pénètre est au-dessus des lois, que leur enthousiasme est la seule loi qu'ils doivent entendre.

Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui en conséquence est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant ? »

Voltaire - Extrait du Dictionnaire philosophique (1764)

*Un dévot est celui qui, sous un roi athée serait athée.* LA BRUYÈRE



# Enseignement privé, fonds publics et ségrégation sociale

Ce n'est pas parce que nous avons le droit de circuler librement que nous pouvons faire régler notre facture de carburant, de train ou même de taxi par l'État ou les collectivités locales. Par contre, prenant argument de « *la liberté de l'enseignement* », les gestionnaires de l'enseignement privé (catholique à 97%) en font payer le coût aux finances publiques tout en étant un des facteurs principaux de la ségrégation sociale de la jeunesse.

Ainsi pour l'aide à l'investissement dans les 23 collèges privés du département (réfection, gros travaux, équipement informatique, agrandissements...), la facture pour 2015 est de 1 540 000€. La FCPE a calculé que les dépenses pour un élève de collège privé étaient dès lors supérieures de 131€ à celles engagées pour un élève de collège public (en totalisant les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement). Mais la note la plus lourde est celle réglée par l'État année après année depuis la Loi Debré de 1959. Le Projet de Loi de Finances 2016 (1) prévoit 7,2 milliards € pour l'enseignement privé sous contrat prélevés sur un budget Éducation Nationale de 65 milliards €, essentiellement pour la rémunération des 133 227 enseignants du privé dont 9810 en préélémentaire alors que financement n'est pas obligatoire (environ 500 millions €). Dans cette enveloppe sont prévus 3209 emplois pour les formations initiale et continue du privé et 4301 emplois de remplaçants tandis que 750 emplois nouveaux sont budgétisés pour le privé.

La puissance publique finance ainsi toujours mieux un enseignement dont le confessionnalisme est pourtant revendiqué. On peut lire dans un document adressé par leur fédération nationale aux directeurs d'OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) que l'enseignement catholique est au carrefour du droit privé, du droit scolaire (l'établissement privé « *est associé au service public* d'éducation » - ce qui lui permet de réclamer une reconnaissance et des financements) et surtout du droit canon propre à l'Église catholique (2). Selon les Canons 803 et 816, les établissements catholiques sont reconnus par l'évêque et « *mettent en œuvre le projet éducatif de l'établissement en référence explicite à l'évangile* ». Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique, lors de son point de presse du 8 octobre, explique qu'il faut « *réenchanter l'école* », réaffirme un projet inspiré par « *la vision chrétienne de la personne et du monde* », revendique « *une écologie intégrale centrée sur la question de la place de l'Homme dans la Création* »(3). Pas étonnant que dans le même moment il critique un point des programmes de sciences (la phylogénétique – qui étudie la formation et le développement des espèces vivantes au cours des temps) ou un point d'histoire (le processus de sécularisation et le détachement du dogme religieux). Et si le secrétaire ne conteste pas formellement la laïcité de l'État, il refuse « *toute perspective de laïcisation de la société* ».

C'est avec ce réseau catholique, au mépris de la Loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'État que sont négociés les

financements publics, les enveloppes de postes. Cela fait deux entorses majeures à cette loi car il y a reconnaissance d'un réseau confessionnel et financement public.

## Le privé et la ségrégation scolaire

L'enseignement privé est aussi un déni concret de la notion de « *vivre ensemble* » comme le montrent les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale (4). On peut y constater que le privé fait obstacle à la mixité sociale. Le public scolarise 85,9% des élèves du primaire et le privé 14,1%. S'agissant des CLIS (élèves en difficulté), les proportions sont de 93,3% et 6,7%. Même constat dans le secondaire où l'enseignement adapté est sous-représenté dans le privé (4,9%) qui scolarise 21,1% des élèves.

Il faudrait ajouter à ce constat l'origine sociale et géographique des élèves du privé. Les élèves de catégories sociales favorisées sont 37,2% dans le privé et 20,6% dans le public à la rentrée 2014. A l'inverse, le privé ne scolarise que 19,2% des élèves de catégories sociales défavorisées contre près de 40% pour le public. Or les chercheurs comme les évaluations PISA ont montré que la ségrégation sociale est nuisible pour les apprentissages des élèves les plus en difficulté souvent issus des catégories les moins favorisées. L'expérimentation proposée par le ministère sur la carte scolaire des collèges n'est-elle pas un remède pire que le mal ? D'abord, parce qu'elle va mettre en concurrence 3 ou 4 collèges que les parents classeront à l'échelle d'un territoire, ce qui est l'approche revendiquée par le privé. Ensuite parce qu'elle consacre le dualisme scolaire en offrant des nouveaux moyens à l'enseignement privé ! Un article du Figaro (5) du 10.11 nous apprend que « *l'enseignement catholique pourrait être incité financièrement à la mixité scolaire* » dans le cadre de l'expérimentation, la ministre proposant au privé « *la possibilité de se développer, d'ouvrir davantage de classes* » ! Mais le délégué général à l'enseignement catholique, Pierre Marsollier, défend la liberté de choix des parents comme il refuse toute idée de zonage ou de carte scolaire. Il refuse aussi d'utiliser des indicateurs scientifiques sur l'origine sociale des élèves de l'enseignement catholique, se réfugiant derrière « *la qualité effective du travail mené avec les enfants et les jeunes* ». Au total, pour le privé, il s'agit de garder jalousement ses privilèges, son entre-soi social, d'augmenter ses financements publics tout en conservant le dualisme scolaire et sans s'engager sur quoi que ce soit.

**La référence à la laïcité, au vivre ensemble, à la mixité sociale, les velléités de réforme de la carte scolaire ne seront pas audibles ni concrètes tant que dureront le financement public d'un système scolaire concurrent au confessionnalisme proclamé et sa gestion commune à tous les niveaux par les représentants de la puissance publique et ceux des hiérarchies religieuses. □**

- (1) Ministère des Finances-PLF 2016-Éducation Nationale (programme 139)
- (2) Mémento du président d'OGEC page 9 sur [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org)
- (3) point presse du 8 octobre de Pascal Balmand
- (4) RERS 2015 Ministère de l'Éducation Nationale et dépêche AFP du 10.11.15
- (5) Le Figaro, 10.11.15, Marie-Estelle Pech

## **Oligarchie contre démocratie**

**La crise de 2008, loin de conduire à la remise en cause du système capitaliste financiarisé qui l'a produite, se solde au contraire par une explosion du nombre des riches et de celui des inégalités.**

*Jean Gadrey* s'est attardé sur les 1 pour 100 000 (0,001%) déclarations d'impôts aux États-Unis en 2012<sup>1</sup>. Les 1360 déclarants concernés – sur 136 millions – bénéficient d'un revenu ANNUEL de plus de 62 millions de dollars, en fait 161 millions en moyenne par tête de pipe. C'est 4500 fois plus que le revenu étatsunien médian. Ce ravin n'est pas comblé par le taux d'imposition de seulement 17,6% pour ces super-riches contre 13,1 % en moyenne. Depuis 2012, le fossé s'est encore creusé. En France, on constate une baisse du taux d'imposition entre les riches (1%), les plus riches (0,1%) et ainsi de suite vers la pointe de la pyramide de l'indécence opulence. Le Crédit Suisse note que « *la part des grandes fortunes atteint un niveau jamais atteint depuis presque un siècle* »<sup>2</sup>. La moitié de la richesse mondiale est concentrée entre les mains des 1% les plus riches. La situation en France et dans le monde sans exception est comparable à cette déclaration de Daladier (citée par Gadrey) en 1934 : « *Deux cents familles sont maîtresses de l'économie française et, en fait, de la politique française... L'influence des deux cents familles pèse sur le système fiscal, sur les transports, sur le crédit. Les deux cents familles placent au pouvoir leurs délégués. Elles interviennent sur l'opinion publique, car elles contrôlent la presse.* » Seule la nature de cette richesse a changé ces dernières décennies. Elle est désormais liée à la finance qui représente - en actions, fonds, obligations et autres titres complexes et souvent pourris - entre 75% et 87 % de cette richesse<sup>2</sup>. Les plus pauvres et les classes moyennes s'appauvrissent encore, ce qui émeut certains représentants de l'oligarchie car cela peut mettre en péril la pérennité de leur système de prédation. Le prix Nobel 2015 d'économie – Angus Deaton déclare : « *je suis préoccupé de voir un monde dans lequel les riches ont le pouvoir d'écrire les règles que le reste d'entre nous doit suivre* »<sup>2</sup>.

### **Le danger est mortel**

D'après l'ONG Oxfam - réseau de 17 organisations de solidarité internationale -, les 40% les plus pauvres possèdent moins de 1% des richesses totales de l'Europe<sup>3</sup>. « *123 mil-*

*lions de personnes risquent de sombrer dans la pauvreté et l'exclusion sociale (un quart de la population)* » dans une Europe pourtant riche, 26 000€ en moyenne par habitant. L'ONG met en cause les politiques d'austérité qui ont suivi la crise financière et dont nous connaissons les effets dévastateurs les plus graves en Grèce, en Espagne, au Portugal ou en Irlande. Au moment où en France est dénigré l'impôt progressif sur le revenu qu'on veut fusionner avec la CSG qui ne tient pas compte des revenus, nos dirigeants devraient au contraire considérer cette remarque d'Oxfam : « *Les régimes fiscaux sont conçus pour taxer plus lourdement le travail et les biens de consommation que le capital. Dans l'UE, la fiscalité n'a jamais été aussi intéressante pour les hauts revenus, les plus fortunés et les grandes entreprises les plus rentables* ». Évitement de l'impôt, optimisation fiscale et paradis fiscaux, dénigrement des services publics, démolition des règles qui protègent les salariés, privatisations, confiscation du pouvoir et de la presse, voilà une politique de classe menée contre l'intérêt du plus grand nombre. Les inégalités touchent les entreprises elles-mêmes, une PME sera imposée au taux de 29% au Luxembourg tandis que « *celui des multinationales oscille entre 0,156% et 3%* »<sup>4</sup>.

**Ces prévarications, ces inégalités générées par une oligarchie réduite mais soudée, sont un danger mortel pour toute démocratie. Dès lors, leur développement et leur règne implacable appuyé sur les dogmes libéraux qu'elle a secrétés sont un péril pour la laïcité. Il est impossible de consentir à un monde « où 85 Crésus concentrent en richesses autant que la moitié la plus pauvre de l'humanité »<sup>4</sup>. Le danger est mortel pour cette humanité et pour la planète au moment où se tient la COP 21, sponsorisée par des banques et compagnies liées au pillage des énergies fossiles et impliquées dans l'émission de gaz à effet de serre. Impérative est la remise en cause d'un modèle de société inégalitaire y compris en matière de pollution et d'environnement, productiviste et consommatrice, destructrice de ressources, de biens communs et d'humanité. □**

<sup>1</sup> alternatives-economiques.fr (blog de Gadrey, 12.06.2015)

<sup>2</sup> Mediapart, Martine Orange, 14.10.2015

<sup>3</sup> Mediapart, Martine Orange, 09.09.2015

<sup>4</sup> Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, Tentative d'évasion (fiscale), éd. Zones La Découverte, 252 p. 17€

# LES BOUILLONS

## & l'association de défense de sa ferme

### Les Bouillons jusqu'en 2012

C'est une ferme, la dernière sur la commune de Mt-St-Aignan. Son activité ayant cessé progressivement, le terrain est reclassé de zone agricole en ZAU - Zone à Urbaniser -, et le groupe IMMOCHAN l'acquiert en 2012 pour + de 700 000€

### Occupation de la ferme

En décembre 2012, un collectif de citoyens occupe la Ferme pour empêcher la démolition des bâtiments et développe du maraîchage pour convaincre les élus de la pertinence d'un projet agricole sur le site.

En 2014 la zone est reclassée en ZNP - Zone Naturelle Protégée -, sa valeur est divisée par deux.

Un projet est élaboré. La surface permet l'installation d'un maraîcher à temps plein, l'accueil de public, notamment scolaire, sans négliger le côté culturel : scène ouverte, résidence d'artistes ...

L'association souhaite racheter la Ferme des Bouillons en partenariat avec *Terre de Liens* par le biais de l'épargne citoyenne. Des promesses d'achat sont lancées à hauteur de 103 € la part.

### Les Bouillons après

Le 19 août 2015, les occupants de la Ferme des Bouillons sont expulsés de la ferme, « sans violence », comme il est dit dans la presse mais sans ménagement non plus !

Quel danger peut représenter cette ZAD (zone à défendre) ?

**A la ferme des Bouillons, on y plantait tous en rond  
mais pas que ....**

**tous en rond, on réfléchissait, on partageait nos idées,  
on débattait,**

**A la ferme, se définissait la vie que nous voulions,  
aujourd'hui mais aussi demain,  
pour nous, pour nos enfants et les enfants de ceux-ci.**

En bref, aux Bouillons se déclinait une forme de démocratie véritable où chacun avait voix au chapitre et où l'écoute était la règle.

À la ferme, il y avait des gamins, qui s'approprièrent les lieux, des enfants, des jeunes qui voulaient une vie autre que celle qu'on voudrait leur imposer, et même des vieux qui apportaient la pierre précieuse de leur vécu à la construction.

À la ferme, se pratiquaient toutes sortes de cultures, la maraîchère, bien sûr, mais aussi la culture qui nourrit l'esprit. À la ferme, il y avait des conférences, des concerts, des débats .... Certains nous considéraient comme des utopistes, mais qui est le plus réaliste entre une association de citoyens qui pratiquent un mode de partage responsable et ceux qui veulent faire croire que la croissance, c'est normal et la mondialisation

l'avenir. Où se situe la plus grande utopie entre une vision illimitée des ressources de la planète et la volonté de reprendre sa vie en main ?

### SCI, copieur récompensé ; les Bouillons, créateurs pénalisés

Pendant qu'à la Ferme des Bouillons on y plantait tous en rond, dans le plus grand secret, quelques individus préparaient leurs dossiers, nouaient des alliances et fourbissaient leur communication. Sans scrupules puisqu'ils s'en sont vantés, ils venaient jouer les taupes dans les rassemblements ouverts à tous, où se définissait le projet pour la Ferme des Bouillons.

Quand fin juillet, tombe la nouvelle qu'IMMOCHAN - l'actuel propriétaire - a signé un compromis de vente avec une SCI pour la somme de 150 000€, c'est la stupeur. Tout est bouclé, la SAFER<sup>1</sup> soutient le projet « copier-coller » du nôtre, et refuse de préempter<sup>2</sup> pour examiner TOUS les projets ; le préfet refuse à son tour de préempter au vu d'un prix de vente clairement inférieur au marché. Parmi les politiques, seuls les Verts réagissent et se positionnent.

Tout se passe comme si lors d'un examen, un tricheur se vantant d'avoir copié était récompensé pendant que celui qui a fait le travail est disqualifié ... Cherchez l'erreur !

Installée en urgence sur un terrain communal proche de la Ferme, l'association reçoit un nouvel avis d'expulsion le lundi 24 août et se résout à partir. Elle est provisoirement accueillie à Repainville.

### Les Bouillons aujourd'hui

En octobre se tient une AG pour réfléchir au devenir de l'association.

En novembre : relais du festival *Alimenterre*, organisé par le Comité Français pour la Solidarité Internationale, avec la projection, à Rouen, maison des Associations, chaque jeudi, de films sur l'agriculture, l'élevage ...

Le 13 novembre, RDV dans un café rouennais pour organiser, avec *Terre de Liens*, une « veille foncière » pour repérer et valoriser des zones possibles pour du maraîchage. (Si vous connaissez un lieu à 30 mn maxi de Rouen, prévenez-nous !) Et tous les samedis aux jardins de Repainville, route de Lyons, un marché de producteurs, réservé aux adhérents est l'occasion d'échanger des informations. ☐

<sup>1</sup> SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural. Sous tutelle des ministères de l'Agriculture et de celui des Finances, les SAFER ont entre autres missions, celle de favoriser l'installation des jeunes.

<sup>2</sup> préempter : se rendre acquéreur

consultez le site : <http://www.lafermedesbouillons.fr/>  
(à ne pas confondre avec « lafermedesbouillons.com » site de la SCI car là aussi, ils ont copié !)

# La famille chrétienne

*Le Vatican veut donner l'image d'une famille chrétienne émanation de « Dame nature », modèle de la normalité, œuvre divine qu'il serait donc blasphématoire de transgresser, une famille universelle qui aurait traversé les âges. L'Église catholique, comme toute institution humaine, sait prendre des libertés avec l'Histoire mais elle sait aussi être oublieuse de sa propre histoire, laquelle montre que la construction de la « famille chrétienne » s'est faite autour du contrôle de la sexualité.*

## La lente gestation de la famille chrétienne

Parce que la famille telle que l'entendent les canons pontificaux a mis bien du temps à voir le jour. Pendant des siècles les chrétiens se sont contentés de suivre les règles en cours dans les sociétés dans lesquelles ils vivaient. Ainsi, après s'être accommodée des règles matrimoniales romaines, c'est peu à peu que la cérémonie chrétienne va s'imposer dans la zone d'influence impériale avec la nécessité de tenir compte des coutumes locales. Et c'est vers l'an mil qu'on peut parler de mariage chrétien qui ne deviendra un sacrement qu'au XII<sup>ème</sup> siècle avant que le concile de Trente au XVI<sup>ème</sup> siècle l'intègre au dogme catholique en proclamant l'indissolubilité du mariage chrétien. Il n'est jusque-là, pas question de famille !

## La procréation, oui, mais la fornication, non !

La préoccupation principale étant l'usage que les couples pouvaient bien faire du sexe. Sur cette question qui semble de tout temps avoir passionné les pères de l'Église, François de Sales (1567-1622), s'inspirant de Plin l'Ancien, considérerait que l'exemple à suivre par les couples chrétiens était la pratique des éléphants qui ne s'accouplent que tous les deux ans pour perpétuer l'espèce.

Il est vrai que la culture répressive de l'Église à l'égard de la sexualité date des origines du christianisme quand à la fin du II<sup>ème</sup> siècle, un des premiers théoriciens du christianisme, Clément d'Alexandrie, rédige le premier code moral chrétien « *Le Pédagogue* ». Il y développe l'idée que le plaisir sexuel entre époux fait de la femme une prostituée. Ce serait d'après le théologien André Paul l'origine de l'idéologie répressive du sexe dans le christianisme<sup>1</sup>. D'après lui cette interprétation aurait pris racine dans l'école platonicienne et en particulier dans l'œuvre de Philon d'Alexandrie, contemporain de Jésus, qui a théorisé l'unique fonction procréatrice du sexe.

## Une improbable évolution

Cette conception (sans ironie) va perdurer jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle avec une petite inflexion sous le pontificat de Pie XII (de 1939 à 1958), et avec beaucoup de réticences, l'Église admet que les époux puissent, sans commettre de péché, avoir des relations sexuelles en dehors des périodes de fertilité de la femme. Licence bien vite contenue par Paul VI (pape de 1963 à 1978) qui par l'encyclique *Humanae vitae* (1968) condamne sans réserve toute forme de contraception ! Aujourd'hui encore, le catéchisme officiel réactualisé par un certain Ratzinger sous l'autorité de Jean-Paul II confirme cette approche restrictive de la sexualité ... hétérosexuelle bien entendu ; l'homosexualité étant, cela va sans dire, totalement condamnée.

Quand, début octobre, avait été convoqué un synode mondial au cours duquel les évêques devaient examiner les évolutions de la famille, André Paul doutait - à raison - d'un changement positif de doctrine du Vatican sur la question centrale que constitue l'éthique chrétienne quant à la sexualité, le mariage, le couple (un papa, une maman). Le pape François, malgré l'*a priori* progressiste dont il bénéficie, ne manque pas cependant de toujours se référer à l'encyclique *Humanae vitae* de 1968 quand sont abordées ces questions, et il a déjà renouvelé l'opposition de l'Église catholique à l'avortement.

**On pourrait considérer que la politique familiale du Vatican, uniquement fondée sur la fonction procréatrice de la sexualité, ne regarde que les adeptes de la religion catholique et que, ma foi, chacun, chacune a le droit de mener sa vie privée selon les règles - même religieuses - qui lui importent. C'est oublier que l'Union nationale des associations familiales (UNAF) instituée par l'ordonnance du 3 mars 1945 détient le monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics. Or les plus puissantes associations qui la composent ne cachent pas leur proximité avec la doctrine familiale de l'Église. □**

1) Dans un entretien à Libération du 5/11/15 ; A. Paul est l'auteur en 2014 d'un essai paru chez Albin Michel « *Éros enchaîné, les chrétiens, la famille, le genre* ».

---

## Faire accéder des femmes dans les staffs de direction des entreprises préoccupe le gouvernement japonais.

Aussi le premier ministre a-t-il lancé en septembre 2013 une campagne d'incitation encourageant les conseils d'administration à ouvrir leurs portes aux femmes. Les entreprises qui se lanceraient dans ce projet se sont vu proposer des subventions. Si cette opération a confirmé son machisme, elle aura cependant révélé une face cachée du patronat nippon : il n'est pas vénaal !

**Aucune entreprise japonaise n'a répondu favorablement à cette proposition !!! □**

---

*Mon mari dit qu'il veut passer ses vacances dans un endroit où il n'est jamais allé... Je lui ai répondu : « Et pourquoi pas la cuisine ? »*

Nan TUCKET



Communiqué du Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime (CRÉAL-76)

Bernard CAZENEUVE à la cathédrale de Strasbourg  
le 3 octobre 2015

## La compassion et le concordat<sup>1</sup> napoléonien pour horizon

**Le 3 octobre dernier, répondant à l'invitation du très catholique hebdomadaire « La Vie », pour clôturer les États généraux du Christianisme, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur par ailleurs chargé des cultes, a tenu un discours pour le moins équivoque.**

Après avoir remercié l'hebdomadaire de cette invitation qui lui aura permis « de contribuer aux États généraux du Christianisme », ce qui au regard du respect de la Loi de séparation des Églises et de l'État est assez stupéfiant, le ministre de l'Intérieur a évoqué quelques faits historiques ayant marqué la longue vie de la cathédrale de Strasbourg dans laquelle il s'exprimait. Est venu ensuite le moment de donner un sens politique à sa présence en ces lieux.

- ◆ Appeler les chrétiens à participer à l'apaisement de la souffrance sociale en leur reconnaissant « une juste place dans la société » : « Je crois que les chrétiens ont en effet un rôle essentiel à jouer, aux côtés des croyants d'autres confessions, dans le traitement des maux que connaît notre société anxieuse, éreintée par le chômage, inquiète des mutations du monde qui l'entoure, profondément en quête de sens. À mes yeux, les valeurs qu'ils défendent contribuent tout particulièrement à la cohésion sociale, car elles rejoignent celles du pacte républicain. » Voilà qui ressemble fort à une reconnaissance du rôle social des religions ici sollicitées pour apporter une consolation aux victimes des régressions sociales auxquelles nous assistons. C'est une remise en cause du principe politique de laïcité résumé par la célèbre formule de Victor Hugo : « L'Église chez elle, l'État chez lui. »
- ◆ Invoquer la « proximité spirituelle entre la République et l'Église » appelée de ses vœux par Jean-Paul II lors de sa venue au Bourget en 1980. Proximité qui fut difficile à construire du fait que « La République elle-même ne fit pas toujours preuve de tolérance à l'égard d'une Église perçue comme un redoutable adversaire, plutôt que comme une source d'inspiration dans la recherche du bien public. » Après avoir ainsi battu sa coulpe, il ne restait plus à Bernard Cazeneuve que de convenir que « notre devise nationale, « liberté, égalité, fraternité » rejoint bien à certains égards le message évangélique. » et que « la France est historiquement un pays de tradition chrétienne ». Trouvant, avec beaucoup d'audace, la justification de cette révélation dans l'action d'Aristide Briand et Jean Jaurès qui par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État « désiraient une loi d'apaisement ». Le ministre oubliant l'attitude hostile du Vatican à l'égard de la République et l'engagement du catholicisme français dans le camp antidreyfusard qui avaient conduit en 1905 au vote de la loi de Séparation des Églises et de l'État.
- ◆ Montrer, dans cette cathédrale de Strasbourg, la situation exemplaire des relations interreligieuses sous l'égide d'un salutaire concordat<sup>1</sup> porteur d'avenir : « La Fraternité est ici un mot qui prend tout son sens et le modèle alsacien montre que la fraternité passe par le dialogue. »

Bernard Cazeneuve, au nom du gouvernement, aura saisi l'occasion de cette invitation pour venir tracer les perspectives d'une orientation politique tournant le dos aux principes républicains : confier aux religions la mission de réenchanter le monde (ce que Sarkozy, au Latran, avait appelé « l'espérance »), reconnaître une filiation chrétienne de la République justifiant un regard bienveillant sur les bienfaits enfin révélés du concordat.

**Le CRÉAL-76 condamne cette nouvelle tentative de dévoiement de la laïcité qui montre une fois de plus l'urgence de voir se rassembler ses défenseurs pour construire un front uni capable de faire échec aux constantes tentatives de réinstaller le religieux dans la gestion de la cité. Au prix d'approximations politiciennes et de falsifications historiques. □**

<sup>1</sup> Le concordat napoléonien de 1802 a pris fin en 1905 avec l'adoption de la Loi de séparation des Églises et de l'État qui assure la liberté de conscience, ne reconnaît ni ne salarie aucun culte, contrairement au concordat qui salariait les ministres des cultes catholique, juif et protestant. Ce concordat est toujours en vigueur dans les 3 départements d'Alsace-Moselle.

---

**« Heureux comme Dieu en France » Dieu serait parfaitement heureux en France parce qu'il n'y serait pas dérangé par les prières, rites, bénédictions et demandes d'interprétation de délicates questions diététiques. Environné d'incroyants, Lui aussi pourrait se détendre le soir venu, tout comme des milliers de Parisiens dans leur café préféré. Peu de choses sont plus agréables, plus civilisées qu'une terrasse tranquille au crépuscule »**

**Saul BELLOW**

## Le Département roule pour le privé !

Le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire Sportive et Socio-éducative (SIVOSSE) de Doudeville a démissionné le 10.11.2015 ainsi que 5 membres du bureau. En cause, l'autorisation accordée par le Département à un élève n'habitant pas dans l'une des 12 communes adhérentes à cette compétence d'utiliser le « transport scolaire primaires » public pour se rendre à l'école privée Sainte Marie. Le Président du SIVOSSE pointe un problème juridique, de compétence et d'assurance. Il déclare en outre : « *Je ne peux cautionner une décision qui vise à favoriser l'école privée au détriment de notre école publique rurale* ». On ne saurait mieux dire... ☐

### Une bonne âme

*« Souvent, dans un homme de Dieu, il y a un fou de Dieu qui sommeille.. et les fous de Dieu dorment peu. » a pu dire René Pommier.*

Le Chapelain de la basilique Notre-Dame de Fourvière à Lyon vient de se réveiller. Dans une tribune sur le très droitier site « Riposte catholique » le père Hervé Benoît condamne bien sûr les assassins du Bataclan mais il ne peut manquer de reprocher aux victimes d'avoir « *invocé le diable* » en ce lieu de perversion. Et puis « *130 morts, c'est affreux ! Et 600 morts, c'est quoi ? C'est le chiffre des avortements en France le même jour.* »

**lte missa est...** ☐



### Notre nouveau site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Lors de notre dernière Assemblée Générale, plusieurs adhérents ont fait part de leur souhait d'une refonte du site internet de l'association. Ce n'est pas tant les contenus qui soulevaient des remarques que la forme globalement désuète du site qui avait besoin de se rapprocher des standards actuels. La navigation lourde à travers les différentes rubriques était aussi à revoir.

Une équipe s'est rapidement mise à l'ouvrage avec le souhait supplémentaire de trouver de nouveaux outils en ligne pour gérer plus facilement et rapidement les mises à jour.

Le nouveau site est maintenant opérationnel. Il va évoluer encore dans les prochaines semaines, avec une

modification de sa mise en forme, l'ajout de nouvelles rubriques, d'illustrations, et des compléments dans presque toutes les rubriques.

Alors, si ce n'est pas déjà fait, rendez-vous sur :

[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

- Dites-nous ce que vous en pensez (utilisez le formulaire "Ecrivez-nous"),
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions,
- Transmettez-nous vos commentaires sur l'actualité laïque, **et inscrivez-vous à la nouvelle newsletter !**

COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME [76.creal@laposte.net](mailto:76.creal@laposte.net)

ADHÉSION - RENOUELEMENT (entourez la situation qui vous concerne)

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Trésorier : **Roger VANHÉE - 33 RUE COURONNÉ Esc. B2. 76230 BOIS-GUILLAUME**

Joindre un ch. de **18 €** à l'ordre de : **CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035**

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)

## Prix international de la Laïcité

Ce 26 octobre dernier, le pianiste-compositeur turc Fazil Say recevait, « pour son engagement en faveur de la liberté de conscience et de la laïcité dans son pays », le « Prix international de la Laïcité », prix attribué par le Comité Laïcité République.

En 2013, Fazil Say avait été condamné à 10 mois de prison pour « insultes aux valeurs religieuses de l'islam », après avoir posté sur les réseaux sociaux des tweets reprenant des vers du grand poète persan du XI<sup>ème</sup> siècle Omar Khayyam, par lesquels il exprimait son athéisme. Deux exemples de tweets jugés blasphématoires : « Vous dites que des flots de

vin coulent au paradis. Est-ce que le paradis est une taverne ? », ou encore « Vous dites qu'il y a au paradis deux houris (femmes vierges) pour chaque croyant. Est-ce que le paradis est un bordel ? »

Mais, heureuse coïncidence... ce même 26 octobre, la cour suprême d'appel turque annulait la condamnation de Fazil Say, reconnaissant que l'artiste avait agi dans le cadre normal de la liberté d'expression.

**Le kémalisme et la laïcité sont moribonds en Turquie, mais il existe encore quelques espaces qui en portent la mémoire.**

## Le meilleur des Hommes est-il croyant ? Eh bien, non. C'est le contraire !

Le journal « Le Monde » du 5 novembre rapporte les résultats d'une étude menée dans six pays (Afrique du Sud, Canada, Chine, États-Unis, Jordanie, Turquie) auprès de 1170 enfants âgés de 5 à 12 ans. Précisons tout de suite que cette étude est financée par une bourse de la Fondation John Templeton, d'inspiration chrétienne, qui, en 2007, avait remis son prix au philosophe canadien Charles Taylor. Celui-ci défend l'idée que les sociétés laïques occidentales ne sont pas capables de satisfaire la quête humaine de sens.

### La religion renforce-t-elle les comportements prosociaux ?

C'est ce que devait mesurer l'équipe de recherche réunie par Jean Decety. La fondation pensait que la réponse serait « oui ». Mais, c'est non ! Les familles, réparties en trois groupes – non religieux dont athées, chrétiens, musulmans – ont d'abord été questionnées sur le degré d'empathie et de sensibilité à l'injustice qu'ils attribuent à leurs propres enfants. Les parents religieux l'évaluaient plus élevé que ce que rapportaient les parents non religieux.

### D'abord l'empathie

Après visionnement de petites vidéos montrant des enfants se bousculant, se faisant tomber - intentionnellement ou non -, il a été demandé aux enfants d'évaluer le degré de méchanceté de ces actes et de proposer les punitions méritées. Les enfants de familles religieuses ont été plus sévères sur les actes et sur les punitions que les enfants de familles non religieuses.

### Puis la générosité

Des autocollants ont été proposés aux enfants qui devaient en choisir 10 ; il leur était précisé que, par manque de temps, ils n'en auraient pas tous. Les chercheurs demandaient alors aux enfants chanceux s'ils en donneraient à ceux qui n'en avaient pas eu. Hors de la vue des expérimentateurs, le nombre de dons augmentait avec l'âge tous groupes confondus, mais les enfants de familles athées se sont montrés plus généreux que les enfants de familles religieuses dont le nombre de dons était inversement proportionnel à l'intensité des pratiques religieuses familiales.

Ces résultats sont les mêmes quel que soit le pays concerné. Cette étude en confirme d'autres, plus anciennes, réalisées auprès d'adultes. Quant aux hypothèses cherchant à expliquer ces différences de comportements, les chercheurs ne sont pas tous d'accord. Il faudrait une autre étude, mais sûrement plus délicate à mener, pour évaluer la manière dont l'éducation religieuse influence les jeunes esprits.

**En attendant, si les résultats sont supérieurs dans le groupe des enfants issus de familles non religieuses, donc non pratiquantes ou athées et en supposant qu'elles soient laïques comme c'est souvent le cas chez ces personnes, on peut affirmer que les meilleurs des Hommes sont laïques ! Passons sur cette boutade et servons-nous des résultats exposés ici : ils devraient faire avancer l'idée que préserver la liberté de conscience des enfants (jusqu'à un âge à définir) apparaît nécessaire pour progresser en humanité et que cette disposition devrait être inscrite dans les chartes et déclarations universelles. □**



## Dinosaure vole...

Guillaume

La chronique  
de Rahan

LECOINTRE

Ça ne vous semble pas bizarre que des bestioles volent ? Moi si. Je ne parle pas de ceux qui planent, mais de ceux qui volent activement en battant leurs ailes. Je ne parle pas des insectes, mais des animaux comme moi, ceux qui ont un squelette à l'intérieur et une colonne vertébrale. Les vertébrés volants, quoi. De liane en liane, j'essaie de les imiter, mais si je lâche la liane aussitôt je me casse la gueule. Ça, vous ne l'avez pas lu dans mes aventures ! Bon, vous croyiez tout savoir sur le vol des vertébrés ? C'est que vous pensez immédiatement aux oiseaux, et vous avez raison. Ils sont aujourd'hui plus de dix mille espèces connues, alors que nous, les mammifères, ne sommes que la moitié. Les oiseaux volent avec leurs bras, au bout

desquels les doigts sont atrophiés : le pouce est très réduit, le second doigt est fort mais les suivants partent en sucette : le troisième est annexé au second et les quatrième et cinquième sont carrément absents. Bref, question doigté, on repassera. Chez les oiseaux, c'est le bras qui fait l'aile, pour ainsi dire.

### Fais comme l'oiseau

Mais tout le monde connaît d'autres vertébrés volants : les chauves-souris. On en parle moins, et pour cause : ils se font discrets en ne sortant que la nuit. Le membre antérieur forme une aile aussi. Cependant, l'aile est majoritairement tendue par le squelette de la main. En effet, ce sont les cinq phalanges démesurément longues qui étendent l'aile. Cette aile est très sensible et efficace : avec un millier d'espèces, les chauves-souris représentent un cinquième des espèces de mammifères connus.

Il existe encore une autre sorte d'aile chez les vertébrés, à laquelle personne ne pense parce qu'il s'agit d'espèces disparues. Du Trias, il y a 230 millions d'années, à la fin du Crétacé, il y a 65 millions d'années, les ptérosaures ont sillonné le ciel de toutes les mers et de tous les continents. On retrouve leurs fossiles partout. Respect ! Ptérodactyles et autres ptéranodons ne ressemblaient à rien de ce que nous connaissons aujourd'hui, avec une diversité de formes époustouflantes, de tailles allant de celle d'un moineau à celle de colosses de douze mètres d'envergure, sans équivalent dans la nature actuelle. Leur aile est portée quasiment par une seule phalange, la quatrième. Le bras est tout petit, en comparaison. Trois doigts libres (du premier au troisième) dépassent de l'aile. Une aile tout à fait originale, et qui a bien fait ses preuves 165 millions d'années durant.

Voilà, nous avons fait le tour des ailes connues chez les vertébrés ; et toutes ces ailes sont apparues indépendamment les unes des autres au cours de l'évolution : celle des ptérosaures il y a 230 millions d'années, celle des oiseaux il y a 150 millions d'années, et celle des chauves-souris il y a 50 millions d'années.

### Y'a un os...

Coup de tonnerre cette année, en provenance de Chine. On a publié la découverte d'un dinosaure du Jurassique (160 millions d'années) qui volait avec une quatrième sorte d'aile différente des trois précédentes. Certes, ce bestiau forestier ne devait peser que 400 grammes, mais son aile est un truc de fou : trois doigts terminent le bras, mais ne tendent pas l'aile à proprement parler, sauf un peu le troisième plus long que les autres. C'est le bras, associé à une tige osseuse originale qui part des os du carpe et s'étend vers l'arrière. Cette tige n'est pas un doigt, et ce n'est sans doute pas un os du carpe transformé. C'est un os inconnu de toute autre forme d'aile, et même de tout membre antérieur de tout vertébré. Un os en plus. Le nom du bestiau vient du chinois : Yi qi. Il avait des plumes, mais aujourd'hui ce n'est plus un scoop : des tas de dinosaures avaient des plumes sans pour autant être des oiseaux. La plume est apparue avant que les oiseaux ne s'en servent pour voler. Yi qi n'est pas un oiseau, c'est un petit dinosaure à plumes, original, et qui me donne des ailes : allez, salut, je remonte à ma liane ! □



## Incroyable mais vrai

**On ne pouvait pas penser que cette révélation vienne d'Israël. D'autant que c'est son premier ministre, Benjamin Netanyahu, qui l'a faite.**

Il a déclaré, le 31 mars, à la tribune du 37<sup>ème</sup> congrès de l'organisation sioniste mondiale, qu'Hitler «ne voulait pas exterminer les Juifs à l'époque, seulement les expulser», que «le mufti de Jérusalem, Hadj Amin al-Husseini, est allé voir Hitler et lui a dit : "si vous les expulsez, ils viendront tous ici." "Alors, que devrais-je faire ?", demanda Hitler. "Brûlez-les", répondit Al-Husseini.»

Si Hadj Amin al-Husseini était effectivement antisémite et

s'est rallié au Troisième Reich en 1941, notamment en aidant à créer une division de SS musulmans bosniaques et même s'il approuvait le projet hitlérien d'exterminer les Juifs il ne peut en avoir été à l'origine puisque celui-ci figure en toutes lettres dans *Mein Kampf* qui a été rédigé entre 1924 et 1925. Si après la guerre, Al-Husseini en exil en Égypte a reconnu avoir discuté du sort des Juifs avec Hitler ce fut, si on l'en croit, pour lui conseiller de les envoyer en Pologne.

**L'usage de la falsification de l'histoire dans le but d'exacerber les haines est une grosse ficelle vieille comme la démagogie dont Benjamin Netanyahu n'a pas le monopole.** □